

Cyberattaques: l'UE est prête à réagir par une série de mesures, y compris des sanctions

Le Conseil a approuvé la mise en place d'un cadre pour une **réponse diplomatique conjointe de l'UE** face aux actes de cybermalveillance, la **boîte à outils cyberdiplomatique**.

L'UE est consciente que le cyberspace offre des possibilités considérables, mais qu'il présente aussi des défis en constante évolution pour l'action extérieure de l'UE. L'UE est préoccupée par la capacité et la volonté accrues d'acteurs étatiques et non étatiques à poursuivre leurs objectifs par des activités cybermalveillantes. De telles activités peuvent constituer des **actes illicites au regard du droit international** et sont susceptibles de donner lieu à une réponse conjointe de l'UE. L'UE rappelle que les États ne devraient pas permettre sciemment que leur territoire soit utilisé pour commettre des faits internationalement illicites à l'aide des technologies de l'information et des communications (TIC).

Le cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE fait partie intégrante de **l'approche de l'UE en matière de cyberdiplomatie**, qui contribue à la prévention des conflits, à la réduction des menaces qui pèsent sur la cybersécurité et à une stabilité accrue des relations internationales. Le cadre devrait encourager la coopération, faciliter la réduction des menaces immédiates et à long terme, et influencer le comportement d'agresseurs potentiels à long terme.

La réponse diplomatique de l'UE aux actes de cybermalveillance fera pleinement usage des **mesures relevant de la politique étrangère et de sécurité commune**, y compris, si nécessaire, des mesures restrictives. Une réponse conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance serait **proportionnée** à la portée, l'échelle, la durée, l'intensité, la complexité, la sophistication et l'incidence de la cyberactivité.

L'UE réaffirme qu'elle est **attachée au règlement des différends internationaux dans le cyberspace par des moyens pacifiques**. Dans ce contexte, l'ensemble des efforts diplomatiques déployés par l'UE devraient en priorité viser à promouvoir la sécurité et la stabilité dans le cyberspace au moyen d'une coopération internationale renforcée, ainsi qu'à réduire le risque de perceptions erronées, d'escalade et de conflits pouvant découler d'incidents liés aux TIC.

[Lire le texte intégral des conclusions du Conseil](#)
[Conclusions du Conseil du 11 février 2015 sur la cyberdiplomatie](#)